

4 – Les atouts de l'appartenance au Réseau des AVF

Les atouts	Les principes
Une identité commune	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les associations du Réseau utilisent toutes une même marque et un même logo, appliquent une même charte graphique et utilisent des outils de communication communs, mis à disposition notamment par l'Union Nationale. Ils contribuent ainsi à l'image, à l'identification du Réseau et à sa notoriété.
Une dynamique collective	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Réseau s'est doté d'un Projet Associatif construit en relation avec les membres du Réseau et mis à jour périodiquement. Après personnalisation par les AVF et leurs Unions Régionales, il est un élément moteur de son action.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Réseau organise chaque année des événements collectifs auxquels tous ses membres participent ; ils renforcent sa visibilité externe et sa cohésion interne.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les coopérations et les événements inter-AVF sont des moyens d'amplification des initiatives et des actions individuelles. Les Unions Régionales s'engagent à les promouvoir et les soutenir.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le partage systématique d'informations entre membres du Réseau et le fonctionnement régulier et transparent des instances des associations du Réseau (conseils d'administration, commissions, etc.) permettent de décider collectivement d'actions communes adaptées. La participation de chaque membre en accroît l'impact.
Une efficacité amplifiée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en place et l'utilisation d'un service spécialisé de formation, au sein du Réseau, aide nos bénévoles à assurer leur mission. ➤ La recherche ou le développement par le Réseau d'outils communs correspondant à nos besoins et la négociation commune avec les fournisseurs sont porteurs d'économie et d'efficacité.
Une solidarité entre membres	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La contribution collective et proportionnelle des associations du Réseau à son fonctionnement, notamment par le partage de compétences et par le règlement des cotisations, permettent à tous les membres du Réseau de bénéficier de services communs.
Une présence active dans la société	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'établissement de partenariats, qu'ils soient négociés localement, régionalement ou par l'Union Nationale au profit de tout le Réseau, contribue à développer la visibilité et l'efficacité de chaque association.

Les dispositions opérationnelles de fonctionnement du Réseau sont exprimées dans les statuts et les règlements intérieurs des AVF et de leurs Unions, et le cas échéant dans des documents spécifiques.